ERGOTHÉRAPIE express
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec
Ordre des ergothérapeutes du Québec
OEQ
Volume 28, nº 1 – mars 2017

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

D'un mémoire à l'autre

Alain Bibeau, erg., M.Sc.
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

MÉMOIRES SOUTIEN À DOMICILE ET CHSLD

En décembre dernier, l'Ordre vous informait du dépôt de son mémoire dans le cadre de la consultation publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur les priorités à établir quant à l'offre de service proposée aux aînés à domicile et en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Pour ce qui concerne le volet CHSLD, il s'agissait de la continuité d'une démarche amorcée l'an passé par des ordres du domaine de la santé et des services sociaux, dont l'OEQ, et qui avait amené notamment à une rencontre en juin dernier avec le ministre de la Santé et des Services sociaux. Lors de cette rencontre, les ordres ont présenté au ministre un *Énoncé de position interprofessionnel* sur les soins et les services aux personnes âgées. Il s'agissait alors de préciser la vision des ordres quant à une offre de soins et services appropriée au profil des personnes hébergées en CHSLD, la valeur ajoutée de l'expertise interprofessionnelle et la contribution proposée des ordres pour soutenir la démarche d'amélioration du ministre. Cette contribution des ordres s'est d'ailleurs concrétisée par le dépôt, en décembre dernier, d'un mémoire interordres, auquel l'Ordre a collaboré ainsi que le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU). Ce mémoire présente la contribution interprofessionnelle nécessaire à une offre de soins et de services adaptée aux besoins des personnes hébergées en CHSLD.

Mémoire interordres

L'essentiel des propos des ordres voulait mettre l'accent sur l'amélioration nécessaire des conditions de vie, de soins et des services des personnes hébergées et de leurs proches, tout en mettant à contribution les expertises des professionnels et leurs mises en commun pour répondre aux besoins spécifiques de ces personnes. Les ordres ont soutenu que plusieurs expériences et travaux reconnus sont disponibles quant aux choix possibles des meilleures pratiques dans le domaine. Ils ont souligné que la mise en œuvre des pratiques collaboratives doit impliquer systématiquement le résident et ses proches et doit reposer sur la complémentarité des divers professionnels. Aussi, afin que cela se concrétise, les ordres recommandent qu'une organisation du travail qui respecte les champs d'exercices des divers professionnels en exploitant l'expertise de chacun doit être une priorité dans tous les centres d'hébergement et faire l'objet d'un engagement et d'une reddition de compte de la part des dirigeants de ces centres.

De plus, les ordres ont réitéré la nécessité de fonder l'offre de service sur une approche centrée sur la personne, son continuum de vie et ses proches ainsi que sur la bientraitance. Aussi, les ordres ont insisté sur la recherche d'une pratique collaborative adaptée aux besoins des personnes hébergées et basée sur les meilleures pratiques et le développement des compétences.

Les ordres ont proposé des pistes pour la mise en œuvre de meilleures pratiques et la mise en commun des expertises de chacun au regard des problématiques prioritaires en CHSLD tel qu'identifiées par le ministre, à savoir les dix suivantes :

- l'usage optimal des médicaments ;
- les problèmes nutritionnels et de déglutition ;
- les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence ;
- la gestion de la douleur ;
- les soins de fin de vie ;
- le maintien de la mobilité et de l'autonomie ;
- les troubles anxieux dépressifs ainsi que l'isolement social ;
- le soutien aux proches aidants ;
- l'adaptation de l'environnement des usagers afin d'optimiser leur autonomie et d'assurer leur sécurité ;
- le maintien, la prévention de la détérioration et le renforcement des capacités cognitives et des liens sociaux.

À cet égard, il est important de mentionner qu'en ce qui concerne l'expertise et les compétences de l'ergothérapeute, le consensus atteint lors de ces travaux communs identifie l'ergothérapeute à titre d'un des principaux professionnels concernés pour neuf de ces dix problématiques prioritaires. L'Ordre a ainsi constaté avec fierté l'unanimité des autres ordres dans la reconnaissance de la contribution essentielle de l'ergothérapeute auprès de la clientèle hébergée.

Mémoire de l'Ordre

Par ailleurs, vous aurez aussi compris que l'Ordre a décidé d'ajouter son propre mémoire au mémoire interordres. En effet, cette orientation a été prise, d'une part, pour pouvoir développer plus en profondeur les enjeux spécifiques de la profession et, d'autre part, pour donner aussi un avis préliminaire sur le volet des services à domicile, volet ayant été ajouté plus tardivement à la consultation du MSSS.

L'Ordre s'est fait un devoir d'apporter sa contribution à la réflexion élargie du ministre misant sur le fait que les ergothérapeutes sont présents en grand nombre et partout au Québec dans ces deux secteurs de prestation de services à la population.

► SUITE À LA PAGE 4

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
D'un mémoire à l'autre 1
MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
Exercice en société — Déclaration annuelle 1
ÉCHOS DE L'ORDRE
L'inspection professionnelle : à vous la parole ! 2
Remise de bourses à l'Université de Sherbrooke 3
Prix OEQ de l'UQTR remis à Sarah-Anne Gagnon-Anctil 5
Marie-Lyne Benoit, lauréate du Prix Innovation reçoit son prix 6
Gisèle Kantengwa, nouvelle employée à l'Ordre 6
Josée Lemoignan reçoit le Prix Mentor 7
Bienvenue aux nouveaux membres 9
TRAVAUX DE L'ORDRE
Une offre accrue de formation continue pour les ergothérapeutes en santé mentale 3
Nouveauté sur le Portail.OEQ : un outil de gestion des dispenses pour le portfolio 6
Processus décisionnel soutenant l'évaluation en ergothérapie d'adultes et d'aînés présentant des incapacités cognitives ou perceptuelles 7
EN DIRECT DU GOUVERNEMENT
La santé des Québécois : 25 indicateurs pour en suivre l'évolution de 2007 à 2014 3
Consultations gouvernementales sur la maltraitance envers les aînés 11
ÉCHOS DES MEMBRES
Conférence d'honneur Nicole-Ébacher de l'Université Laval 7
Deux ergothérapeutes nommés à de nouveaux comités d'excellence clinique de l'INESSS 7
L'ORDRE ET SES PARTENAIRES
Transport d'enfants ayant des besoins spéciaux : dispositions légales du Code de la sécurité routière 8
Protecteur du citoyen – communication avec les ordres 9
Des bourses d'études pour le certificat de deuxième cycle en réadaptation à la conduite automobile 14
CIQ – Ordre de protéger et nouvelle planification stratégique du CIQ 14
RESSOURCES EXPRESS 9
LE BUREAU DU SYNDIC ADVISE
La communication avec un tiers payeur : la vigilance est de mise 10
LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE
Une ergothérapeute participe au projet de prématernelle et maternelle musicales de l'OSM 10
Mélanie Levasseur reçoit une importante subvention des IRSC 12
AVIS DE LIMITATION D'EXERCICE 10
AVIS DE RADIATION 10
LE CARNET D'ADRESSES WEB 12
BABILLARD
Développement de services de réadaptation à Haïti – un besoin continu ! 12
VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES
Condamnations criminelles en lien avec la profession 13
Que faire en cas de faute professionnelle ? 13
FORMATION CONTINUE 14

MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Exercice en société — Déclaration annuelle

Les ergothérapeutes qui ont été autorisés par l'Ordre à exercer leur profession au sein d'une société par actions (SPA) ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL), en application du *Règlement sur l'exercice de la profession d'ergothérapeute en société,* ont jusqu'au **31 mars 2017** pour transmettre à l'Ordre leur **Déclaration annuelle** dûment complétée, accompagnée des frais requis.

Il importe de souligner que cette obligation s'applique à tous les ergothérapeutes autorisés à exercer leur profession au sein d'une SPA ou d'une SENCRL et ce, même si l'autorisation leur a été émise récemment.

Afin de faciliter le respect de cette obligation, l'Ordre a mis à votre disposition deux formulaires de Déclaration annuelle, à savoir un formulaire abrégé « **sans modification** » à remplir lorsque les informations fournies sur votre dernière déclaration sont toujours exactes et à jour, et un formulaire régulier « **avec modifications** » à remplir dans les autres cas. Vous pouvez accéder à ces formulaires sur le site Web de l'Ordre, dans la section réservée aux membres, sous l'onglet *Exercice de la profession d'ergothérapeute en société*.

ÉCHOS DE L'ORDRE

L'inspection professionnelle : à vous la parole !

Dans une perspective d'amélioration continue de ses processus d'inspection professionnelle, l'Ordre documente systématiquement depuis mars 2015 l'appréciation des ergothérapeutes inspectés au sujet de son processus d'inspection générale sur la compétence.

Cet article présente les principaux résultats obtenus au cours de la première année d'évaluation ainsi que de certaines réflexions et actions de l'Ordre qui en découlent.

Description du questionnaire d'appréciation

Un questionnaire électronique est acheminé à tous les ergothérapeutes inspectés qui n'ont nécessité aucune mesure de suivi pour permettre au comité d'inspection professionnelle de conclure leur dossier. Un courriel est ainsi transmis aux ergothérapeutes concernés à deux reprises :

- une première fois, deux mois suivant la réception du rapport de recommandations, pour l'appréciation du processus et du rapport d'inspection professionnelle ;
- une deuxième fois, six mois suivant la réception du rapport de recommandations, pour obtenir leur point de vue sur l'intégration des recommandations à leur pratique.

Il est important de souligner que les données recueillies sont anonymes et confidentielles. Afin de simplifier la structure du questionnaire, une échelle de Likert en 4 points est utilisée pour répondre à la majorité des questions. Des zones de commentaires facultatifs sont présentes tout au long du questionnaire. L'Ordre s'est assuré que le processus de réponse soit rapide et convivial.

Pour les ergothérapeutes inspectés qui ont fait l'objet d'une mesure de suivi pour permettre au comité d'inspection professionnelle de conclure leur dossier (p. ex. : une entrevue téléphonique ou une inspection particulière), un questionnaire tenant compte des particularités de leur situation sera développé sous peu.

Résultats du questionnaire portant sur le processus d'inspection et le rapport de recommandations

Cette première partie documente l'appréciation des ergothérapeutes inspectés sur le processus d'inspection professionnelle (de la réception de l'avis d'inspection à celle du rapport) ainsi que sur le rapport de recommandations en lui-même (structure et contenu).

Le taux de participation est un réel succès : 53 % des 253 ergothérapeutes sollicités ont répondu au questionnaire. Les items ayant reçu les plus hauts taux de satisfaction (avec une note moyenne de plus de 80 %, ils sont considérés par l'Ordre comme des « points forts » de l'inspection) sont :

- Dans la documentation reçue avec mon avis d'inspection, le mandat de l'inspection professionnelle et les consignes pour préparer et transmettre mon dossier d'inspection sont clairement explicités ;
- L'utilisation du Portail.oeq pour la réception de mon rapport d'inspection professionnelle est efficace ;
- Le cas échéant, le personnel de l'inspection professionnelle a répondu de manière respectueuse à mes questions ;
- Le délai indiqué dans mon avis d'inspection pour recevoir mon rapport de recommandations a été respecté ;
- Les recommandations sont formulées selon une approche constructive plutôt que punitive ;
- Dans le questionnaire d'auto-évaluation, l'auto-évaluation de mes deux dossiers soumis à l'inspection m'a permis de réaliser une réflexion sur ma pratique professionnelle ;
- Le processus d'inspection professionnelle m'a permis d'identifier les éléments de ma pratique professionnelle que je réalise avec compétence.

Par ailleurs, les items ayant reçu les plus bas taux de satisfaction (avec une note moyenne entre 60 et 70 %, ils sont considérés par l'Ordre comme des « éléments de réflexion ») sont :

- Je dispose des ressources (p. ex : matérielles, humaines) pour actualiser les recommandations émises dans mon rapport d'inspection professionnelle ;
- Le délai accordé pour soumettre mon dossier d'inspection est suffisant ;
- Le rapport d'inspection professionnelle est clair ;
- Le délai indiqué dans mon avis d'inspection pour recevoir mon rapport de recommandations est raisonnable ;
- À la suite du processus d'inspection professionnelle, j'ai identifié des besoins de développement professionnel continu.

Par ailleurs, les ergothérapeutes ont inscrit de nombreux commentaires pour qualifier leurs réponses. En effet, les deux tiers des répondants ont inscrit au moins un commentaire, ce qui est très aidant pour interpréter les résultats. Voici les principaux propos rapportés complémentaires aux constats précédents :

Au sujet des améliorations souhaitées :

- Des ergothérapeutes souhaitent que les recommandations soient assorties d'exemples concrets ;
- Certains ergothérapeutes estiment que l'inspection ne tient pas compte de leur contexte de travail ;
- Certains ergothérapeutes voudraient discuter des résultats de l'inspection avec une personne de l'Ordre.

Au sujet des aspects appréciés :

- Des ergothérapeutes sont reconnaissants à l'Ordre que l'inspection permette de réviser les documents de l'Ordre, de réfléchir sur sa pratique professionnelle et de réaliser une démarche réflexive ;
- Des ergothérapeutes sont reconnaissants envers la rétroaction reçue.

Résultats du questionnaire portant sur l'intégration des recommandations à la pratique des ergothérapeutes inspectés

Cette deuxième partie du questionnaire documente l'appréciation des ergothérapeutes inspectés au sujet de l'intégration des recommandations à leur pratique professionnelle, six mois après la réception de leur rapport de recommandations. Comme toute consultation échelonnée sur plusieurs mois, le taux de participation est moindre que pour la première partie, mais demeure très bon : 35,6 % des 253 ergothérapeutes y ont répondu. Les principaux constats obtenus sont :

- 70 % des répondants indiquent avoir intégré ou être en voie d'intégrer plus de la moitié des recommandations qui leur ont été faites ;
- 89 % des répondants indiquent planifier des moyens concrets pour intégrer les recommandations reçues (p. ex. : 76 % discutent des recommandations avec leurs collègues immédiats) ;
- Les répondants ont rapporté les obstacles suivants liés à l'intégration des recommandations à leur pratique : le manque de temps pour réviser sa façon de faire ; la difficulté à appliquer la recommandation en fonction de la clientèle ou de contraintes du milieu (p. ex. : canevas de rédaction, procédures) ;
- Les répondants ont rapporté que les facteurs suivants facilitaient l'intégration des recommandations à leur pratique : la discussion avec leurs collègues ou avec leur coordonnateur et la participation à une activité de formation continue ;
- 72 % des répondants ont l'impression que l'intégration des recommandations qui leur ont été faites a permis d'améliorer leur pratique.

Ce que l'Ordre retient de cette première consultation

L'Ordre retient d'abord les très bons taux de participation à ces deux premières phases de consultation. Cela confirme la volonté des ergothérapeutes d'être entendus sur ce sujet et témoigne de leur engagement à contribuer à l'amélioration du processus d'inspection professionnelle. L'Ordre est également heureux de constater un degré de satisfaction relativement élevé et des améliorations souhaitées clairement exprimées par les ergothérapeutes.

À la lumière des premiers constats, les éléments ciblés par l'Ordre pour amorcer sa réflexion quant à des améliorations à apporter au processus d'inspection sont :

- Le délai donné aux ergothérapeutes pour soumettre leur dossier d'inspection ;
- La clarté des recommandations émises ;
- La clarté des exemples inclus dans les rapports de recommandations.

Déjà, le délai pour soumettre le dossier d'inspection a été augmenté de deux semaines et les inspecteurs ont été sensibilisés au fait d'être attentifs à la clarté des exemples qu'ils incluent aux rapports de recommandations. Il s'agit d'une première étape pour traiter de cet enjeu puisque d'autres travaux seront entrepris à la suite d'une analyse plus approfondie des constats présentés précédemment.

En considérant la grande participation des ergothérapeutes aux questionnaires sur l'inspection professionnelle et la richesse de leurs commentaires, l'Ordre poursuivra sans hésitation cette forme de consultation. D'ailleurs, des questionnaires similaires seront développés pour les autres types d'inspection (p. ex. : l'inspection des aspects clinico-administratifs du secteur privé). En conclusion, l'Ordre remercie tous les ergothérapeutes ayant répondu aux questionnaires et qui ont généreusement partagé leurs commentaires et propositions.

TVR TECHNOLOGIES INC.
Spécialiste en adaptation de véhicules et remorques pour personnes à mobilité réduite
595, rue Lanaudière
Repentigny (Québec) J6A 7N1
1 888 919-2555
www.tvrtechnologies.com
info@tvrtechnologies.com
PRIORITÉ À LA MOBILITÉ

BraunAbility BRUNO VMI Autoadapt B&D VEIGEL mobility PRODUCTS & DESIGN
NATIONAL MOBILITY EQUIPMENT DEALERS ASSOCIATION QAP Quality Assurance Program
Votre gage de qualité
MEMBRE ACCRÉDITÉ
NMEDA NATIONAL MOBILITY EQUIPMENT DEALERS ASSOCIATION
ADED

ÉCHOS DE L'ORDRE

Remise de bourses à l'Université de Sherbrooke

Alain Bibeau, PDG de l'Ordre, a remis la bourse de recherche projet de maîtrise, la bourse de recherche projet de doctorat et la subvention de transfert des connaissances pour 2016 à des étudiantes de l'Université de Sherbrooke le 17 novembre dernier.

Tout d'abord, la bourse de recherche pour un projet de maîtrise a été remise à Julie Lacerte pour son projet « Implantation d'une intervention visant la participation sociale d'aînés présentant des atteintes cognitives légères à modérées : une recherche-action ».

La bourse de recherche pour un projet de doctorat a été remise pour sa part à Mélanie Ruest pour son projet « Adoption de l'Algo pour les intervenants œuvrant au sein de services de soutien à domicile québécois : étude du processus d'application des connaissances ».

Photo : Martin Blache | UdeS

Les récipiendaires : Mesdames Kateri Raymond, Julie Lacerte et Mélanie Ruest.

Finalement, la subvention de transfert des connaissances a été remise à la clinicienne Kateri Raymond et la professeure-chercheuse Cynthia Gagnon (mais en l'absence de cette dernière), pour leur projet : « Réaliser les bonnes actions aux personnes atteintes de dystrophie myotonique en criant lapin. »

La cérémonie de remise qui a permis à M. Bibeau de souligner l'importance de la contribution des lauréates à l'avancement des connaissances en ergothérapie.

Photo : Martin Blache | UdeS

Les Pres Véronique Provencher et Mélanie Levasseur, directrices de recherche, accompagnent la boursière Julie Lacerte et Alain Bibeau.

TRAVAUX DE L'ORDRE

Une offre accrue de formation continue pour les ergothérapeutes en santé mentale

Dans le cadre de son plan stratégique 2015-2020, l'Ordre s'est engagé à porter une attention particulière aux pratiques des ergothérapeutes exerçant dans le domaine de la santé mentale. À cet égard, l'Ordre a priorisé ce secteur d'activités pour le développement de son offre de formation continue. Vous trouverez ci-dessous un résumé des formations offertes, dont les nouveautés à venir pour l'année 2017-2018. Pour s'inscrire, rendez-vous sur le Portail.OEQ. Les inscriptions pour le prochain programme débuteront sous peu.

1. *Le choix d'instruments de mesure pour une clientèle en santé mentale*
   En collaboration avec l'Université de Montréal.
   Formation en salle, offerte par Julie Desrosiers, erg., candidate au doctorat

   Cette formation permet aux ergothérapeutes de se familiariser avec les propriétés des instruments de mesure couramment utilisés en santé mentale et de choisir ceux les plus appropriés à leur contexte de pratique et à leur clientèle.

2. *Évaluer et favoriser le retour au travail des personnes absentes en raison de troubles mentaux courants* (dépression, troubles d'adaptation, troubles anxieux, etc.)
   En collaboration avec l'Université de Sherbrooke.
   Formation hybride (en salle et en ligne), offerte par Élyse Marois, erg., candidate au doctorat

   Cette formation aborde l'administration de l'*Outil d'identification de la situation de handicap au travail — troubles mentaux courants* (OISHT-TMC), à l'aide d'histoires de cas cliniques. Elle traite ensuite de la manière d'intégrer les résultats obtenus au programme de réadaptation *Retour Thérapeutique au Travail* (RTT), qui inclut un entraînement et un accompagnement de la personne dans son milieu de travail.

3. ***NOUVEAUTÉ :*** *Prévention de l'isolement en santé mentale adulte : une approche interprofessionnelle*
   En collaboration avec l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec, l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec et l'Ordre des psychologues du Québec.
   Formation en salle, offerte par Marie-Hélène Goulet, inf., Ph. D.

   Cette formation présente les dernières données probantes en matière de prévention des comportements violents et de gestion de mesures d'isolement en santé mentale adulte. Elle est aussi l'occasion de discuter, entre différentes professions, de l'apport et du rôle de chacun dans le cadre d'un processus décisionnel pouvant mener à l'utilisation de mesures de contrôle en contexte de collaboration interdisciplinaire.

4. ***NOUVEAUTÉ :*** *SÉCuRE : approche contextualisée et réflexion explicitée à l'évaluation de la sécurité à domicile en santé mentale*
   Formation hybride, offerte par Marjorie Désormeaux-Moreau, erg., candidate au doctorat

   Cette formation vise à préciser la spécificité de l'ergothérapie en matière de sécurité à domicile et à permettre à l'ergothérapeute d'identifier les éléments essentiels pour établir son jugement clinique, à l'aide d'un outil appelé SÉCuRE, développé par la formatrice. Cet outil permet d'apprécier les facteurs pouvant contribuer au maintien à domicile des personnes atteintes de troubles mentaux, de documenter les attentes et les besoins de la personne et de porter un regard critique sur les enjeux éthiques relatifs à la sécurité à domicile.

5. ***NOUVEAUTÉ :*** *Favoriser l'émergence de la motivation à agir, chez les personnes aux prises avec des difficultés à s'engager dans l'occupation*
   Formation hybride, offerte par Ginette Aubin, erg., Ph. D. et Francis Guérette, erg.

   Cette formation s'adresse aux ergothérapeutes qui désirent se familiariser avec quelques-unes des théories et approches motivationnelles, et expérimenter différentes stratégies applicables à leur clientèle afin de soutenir la motivation dans leurs occupations.

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

La santé des Québécois : 25 indicateurs pour en suivre l'évolution de 2007 à 2014

Le site Web de l'Institut de la statistique du Québec a publié en décembre dernier « *La santé des Québécois : 25 indicateurs pour en suivre l'évolution de 2007 à 2014* ». La publication s'appuie sur des données recueillies lors de plusieurs cycles de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*. On y retrouve de l'information statistique qui témoigne de l'état de santé physique et mentale, des habitudes de vies et de l'utilisation des services de santé des Québécois de plus de 12 ans.

Plus précisément, cette publication dresse un portrait statistique des variations observées dans l'état de santé de la population québécoise et de ses déterminants sur une période de sept années, en comparant les estimations obtenues en 2013-2014 à celles obtenues en 2007-2008, sur 25 indicateurs. Des résultats concernant les 17 régions sociosanitaires du Québec pour l'ensemble des indicateurs sont également disponibles.

Consulter la publication : **http://bit.ly/2jDu3jb**

► SUITE DE LA PAGE 1

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

D'un mémoire à l'autre (suite...)

Il importe de souligner que le mémoire produit par l'Ordre est le résultat d'une démarche rigoureuse et documentée ayant permis l'élaboration de plusieurs recommandations importantes au MSSS :

- Assurer la primauté d'une évaluation rigoureuse des besoins, centrée sur le long terme ;
- Remplacer le modèle de prestation de services centré sur la compensation des problèmes par un modèle centré sur la participation sociale des aînés et de leurs proches ;
- Assurer un environnement favorisant l'autonomie optimale des résidents en CHSLD et respectant leurs préférences occupationnelles ;
- Assumer un leadership fort sur le plan de la gestion, en étant porteur d'une vision des services centrée sur la bientraitance et la participation sociale des aînés et en misant sur l'application des pratiques éprouvées scientifiquement et des recommandations des guides de pratique et lignes directrices nationaux et internationaux ;
- S'assurer de fournir des interventions personnalisées en ergothérapie visant l'autonomie et la participation sociale des aînés à domicile ou en CHSLD basées sur les résultats de l'évaluation des habiletés fonctionnelles ;
- Assurer la mise en place dans tous les CHSLD du Québec d'une équipe diversifiée d'intervenants et de professionnels, dont des ergothérapeutes, contribuant à la définition et à la mise à jour périodique d'un plan d'intervention interdisciplinaire pour chaque résident ;
- S'assurer de soutenir activement le développement professionnel des intervenants et des professionnels.

Plus spécifiquement et en conclusion de ce qui a trait aux services d'ergothérapie requis par la clientèle hébergée, l'Ordre conclut qu'ils sont non seulement multiples, mais s'inscrivent également en continu dans le temps, et ce, dès l'admission, **nécessitant ainsi la présence d'ergothérapeutes sur les équipes de base de chaque CHSLD**.

Pour la suite des choses, l'Ordre demeurera vigilant à toute intervention requise de sa part, selon ses prérogatives, dans ce dossier. Aussi, nous continuerons d'offrir au MSSS notre entière collaboration dans la continuité de sa démarche destinée à améliorer l'organisation des soins et services offerts à la population québécoise dans ces deux secteurs d'intervention chers aux ergothérapeutes.

MÉMOIRE SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

En novembre 2016, l'Ordre contribuait à la consultation publique menée par le Gouvernement du Québec visant l'élaboration d'une nouvelle politique de la réussite éducative. En plus de la rédaction d'un mémoire transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'Ordre a participé à des rencontres d'échanges sur le sujet en présence d'autres partenaires impliqués dans la réussite éducative des jeunes Québécois. Le présent article donne un aperçu du contenu du mémoire que l'on peut consulter dans son entièreté sur le site Web de l'Ordre. Il est important de souligner que ce mémoire a suscité un intérêt médiatique sans commune mesure avec les autres mémoires publiés par l'Ordre à ce jour. Quelques exemples de cette présence dans les médias écrits et électroniques vous sont offerts plus loin.

Dans son mémoire, l'Ordre a souligné l'importante contribution de l'ergothérapie à la réussite éducative des jeunes Québécois, et ce, de la petite enfance jusqu'à la transition de l'école à la vie active. Il a mis de l'avant les pratiques innovantes préconisées par les ergothérapeutes dans les différents milieux de vie de l'enfant (notamment les milieux de garde et les établissements scolaires). Les arguments présentés par l'Ordre, basés sur un volume important d'évidences scientifiques, soulignent l'importance d'ajouter l'ergothérapie à la liste des services complémentaires du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Au total, l'Ordre a émis douze recommandations visant notamment :

- une offre de services professionnels diversifiés, incluant des ergothérapeutes, dans les milieux dévolus à la petite enfance ;
- un arrimage renforcé des différents partenaires impliqués en petite enfance ;
- des programmes et des activités d'éveil et de préparation à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques pour la petite enfance ;
- des programmes et des mesures incitatives pour favoriser l'intégration des enfants handicapés en milieux de garde et en milieux éducatifs à la petite enfance ;
- une offre de services multidisciplinaires à l'étendue de la province pour mieux soutenir les élèves dans leur réussite éducative, incluant l'ergothérapie ;
- l'offre d'un soutien professionnel requis par les éducateurs et les enseignants en ce qui a trait au développement des habiletés des enfants, notamment en matière d'écriture et d'utilisation des technologies.

Comme mentionné, le mémoire a suscité l'intérêt des médias lors de sa publication. À noter, un article publié dans *Le Soleil* de Québec, pour lequel, la journaliste Patricia Cloutier m'a interviewé à titre de PDG de l'Ordre. Le mémoire a aussi été cité dans un article de Dominique Scali du *Journal de Montréal* où plusieurs intervenants stipulent vouloir plus d'ergothérapeutes dans les milieux scolaires.

Liens vers les articles :

Les ergothérapeutes veulent travailler à l'école

http://bit.ly/2eNFfIc

Une communauté se mobilise

http://bit.ly/2g1qv8h

Vous pouvez consulter tous les mémoires mentionnés dans cet article dans la section *Publications* du site Internet de l'Ordre.

RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE DU QUÉBEC SUR LE PANIER DE SERVICE

Comme nous vous l'avons déjà souligné, l'Ordre a contribué à la consultation publique menée par le Commissaire à la santé et au bien-être du Québec (CSBE) sur le panier de services assurés en santé et en services sociaux. De plus, en réaction au mémoire de l'Ordre, à titre de PDG, j'ai été invité à rencontrer l'équipe du Commissaire afin d'échanger plus en profondeur sur les divers éléments soulevés par l'Ordre dans son mémoire. On se rappellera qu'à la même époque le Gouvernement du Québec décidait, par la voix de son ministre de la santé, d'abolir le poste du Commissaire annonçant ainsi un terme à ses activités. Cette abolition avait d'ailleurs été dénoncée par l'Ordre et exprimée par communiqué public au printemps dernier. En effet, pour l'Ordre il apparaissait non souhaitable que l'État se passe d'une instance dont la mission était d'apporter un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décision gouvernementale, dans le but de contribuer à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être des Québécois.

L'horizon apparaissait alors incertain pour la finalisation des travaux en cours par l'équipe du Commissaire incluant le sort qui serait réservé aux études et rapports en préparation dont celui sur le panier de services assurés. Quoi qu'il en soit, les travaux se sont poursuivis selon un plan modifié et la CSBE a rendu public en octobre dernier un rapport : *Un état des lieux : Entendre la voix citoyenne pour améliorer l'offre de soins et services*. Ce dernier visant à rendre compte de l'ensemble des informations colligées lors de sa consultation qui avait dû cesser abruptement.

Un constat issu des travaux ressort sans équivoque : « De tous les sujets relatifs à la performance des systèmes de santé et de services sociaux, peu soulèvent autant de controverse et d'inquiétude que la nature et l'étendue de la couverture publique des soins et services (panier de services). L'offre publique de services de santé et de services sociaux peine à s'adapter. Elle comporte des lacunes importantes vis-à-vis des besoins actuels des personnes et de la société. »

L'enjeu restant au cœur des préoccupations de l'Ordre, le présent texte veut donner un aperçu des points de convergence du contenu du rapport du Commissaire avec celui du mémoire de l'Ordre tout en soulignant que ce dernier a suscité un intérêt important auprès du Commissaire.

Résumé du mémoire de l'Ordre

L'Ordre a déploré l'insuffisance de l'accessibilité aux services offerts par les ergothérapeutes ainsi que les obstacles qui ne leur permettent pas de pleinement contribuer à l'offre globale et optimale des services assurés à la population.

Pour l'Ordre, la non-accessibilité aux services doit être enrayée, la sachant vécue de manière aiguë par les personnes les plus vulnérables, notamment celles requérant des services d'ergothérapie essentiels à leur réintégration dans leur milieu et dans leurs occupations.

Points de convergences

Plusieurs commentaires émis par l'Ordre ont trouvé écho et inspirés le rapport du Commissaire. En effet, plus d'une vingtaine d'extraits du rapport font référence directement à des éléments soulevés par l'Ordre, notamment :

1. l'importance de l'apport de divers professionnels à l'offre de services et d'assurer l'accès aux services de ces professionnels, dont les ergothérapeutes ;
2. une constatation préoccupante s'avère, le panier de services actuel est avant tout hospitalo-centrique et médico-centrique ;
3. le fait que le contenu du panier reste axé sur la maladie aiguë et les soins de courte durée malgré le vieillissement démographique et la hausse de la prévalence des maladies chroniques ;
4. en lien et malgré l'accroissement des besoins d'une population vieillissante affligée de maladies chroniques incapacitantes, on considère que les ressources ergothérapeutes sont actuellement insuffisamment pourvues dans l'ensemble du continuum de soins et de services pour y répondre adéquatement ;
5. la difficile mise en œuvre des approches interdisciplinaires requises en milieu ambulatoire, dans une perspective de continuum de soins et services, freine particulièrement le recours optimal aux pratiques des ergothérapeutes ;
6. la demande pour les services en première ligne risque de s'accroître significativement. La question de la couverture publique des services d'ergothérapie dans ce secteur préoccupe ainsi plusieurs acteurs ;
7. l'actualisation d'une véritable culture d'interdisciplinarité et de collaboration interprofessionnelle doit se faire pour être en mesure d'offrir aux patients les soins et services pertinents, au bon moment, au bon endroit et par le bon professionnel ;
8. l'offre publique de services doit donner une place accrue à la promotion de la santé et du bien-être et à la prévention ;
9. les services offerts doivent considérer les valeurs et les expériences des patients. En outre, il faut nécessairement des critères de pertinence et, dans certains cas, des guides d'usage judicieux (données probantes) comme il faut aussi laisser place au jugement clinique des professionnels ;
10. la notion centrale de la pertinence dans les décisions relatives à la couverture publique des soins et services est reconnue. Un consensus se dégage : les services sociaux, de réadaptation et de santé doivent être inclus dans le panier à la suite d'une évaluation de leur pertinence par un organisme public, scientifique, transparent et indépendant du politique ;
11. le manque de ressources appropriées pour répondre aux besoins est dénoncé comme la cause première des problèmes d'accès aux services. De tels problèmes engendrent des délais d'attente parfois indus, voire une restriction de l'accès.

L'Ordre, dans sa prérogative d'intérêt du public, ne peut que saluer la publication de ce rapport par la CSBE, et ce malgré les circonstances difficiles ayant eu cours pour son élaboration. Aussi, conséquemment, et dans le contexte de l'importante réforme qui se poursuit dans le réseau de la santé et des services sociaux, je peux vous assurer que l'Ordre continuera ses actions afin d'assurer l'exercice d'un leadership dans la reconnaissance de l'expertise des ergothérapeutes et de l'accessibilité et la qualité des services d'ergothérapie à la population.

Prix OEQ de l'UQTR remis à Sarah-Anne Gagnon-Anctil

Lors du colloque étudiant du département d'ergothérapie de l'Université du Québec à Trois-Rivières qui a eu lieu le 15 décembre dernier, le PDG de l'Ordre, Alain Bibeau a remis le Prix OEQ à la finissante Sarah-Anne Gagnon-Anctil. Le prix de l'OEQ est attribué depuis 1974 à un(e) finissant(e) en ergothérapie de chacun des programmes universitaires québécois ayant obtenu le meilleur résultat de sa cohorte pour l'ensemble de sa formation clinique.

Lors de ce même événement, madame Hélène Sylvestre, Conseillère prévention jeunesse à la Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec à la Commission de la santé et de la sécurité du travail recevait le « Prix Mérite » conjoint de l'OEQ et de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) en reconnaissance de son apport au projet de prévention des blessures musculo-squelettiques des étudiants en horticulture.

Madame Sylvestre collabore avec les écoles de formation professionnelle pour soutenir la prévention des blessures des futurs travailleurs. Elle a fait preuve de créativité et a trouvé des solutions novatrices pour développer une culture de prévention des blessures des futurs travailleurs, et ce, dès leur période de formation, en faisant appel à des ergothérapeutes.

De gauche à droite : Lyne Tardif, Sarah Gagnon-Anctil et Alain Bibeau.

De gauche à droite : Alain Bibeau, Hélène Sylvestre, Martine Brousseau et Anick Sauvageau.

Bip Bip Panique inc.

Bouton PANIQUE

Système de composition d'urgence pour :

Personnes âgées ▪ Déficiences physiques ▪ Patients
Femmes enceintes ▪ Médecins ▪ Travailleurs de nuit

IDÉAL POUR AVQ-AVD | SERVICE COMMUNAUTAIRE
MAINTIEN À DOMICILE | RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES
RÉAGIR CONTRE LES INVASIONS DE DOMICILE

***Votre sécurité** c'est **notre** priorité !*

SANS FIL ET SANS FRAIS MENSUEL

kéruvé
Localisateur familial direct

IDÉAL POUR LE SUIVI DES ENFANTS ET DES PERSONNES ATTEINTES D'ALZHEIMER.

▸ **DÉTECTEUR D'INONDATION ET DÉTECTEUR DE TEMPÉRATURE DISPONIBLES !**

Reconnu par : CSST SAAQ

CRÉDIT D'IMPÔT DISPONIBLE

POUR EN SAVOIR PLUS
bipbippanique.ca
514 984-0892 | 1 866 984-0892

Possibilité de subvention via la programme AVQ-AVD.

ÉCHOS DE L'ORDRE

Marie-Lyne Benoit, lauréate du Prix Innovation, reçoit son prix

C'est lors d'une soirée célébrant le dixième anniversaire des cliniques Enoya qui se tenait dans les tout nouveaux locaux de sa succursale de St-Roch qu'a été remis officiellement le Prix innovation à l'un de ses fondateurs, Marie-Lyne Benoit.

À cette occasion, Alain Bibeau a décerné ce prix en soulignant que M^me^ Benoit s'est démarquée par le développement continu de ses compétences et des différents services qu'elle offre et par l'importance qu'elle accorde dans sa pratique à la diffusion et au partage de ses connaissances, au soutien et à l'enseignement à ses pairs et collègues ainsi que par le rayonnement qu'elle apporte à sa profession d'ergothérapeute.

Alain Bibeau et Marie-Lyne Benoit.

ÉCHOS DE L'ORDRE

Gisèle Kantengwa, nouvelle employée à l'Ordre

L'Ordre est heureux d'accueillir parmi ses employés Gisèle Kantengwa à titre de commis comptable à la direction des services administratifs. Ce poste avait été laissé vacant à la suite du départ de Laurianne Babin. Nous lui souhaitons la bienvenue !

TRAVAUX DE L'ORDRE

Nouveauté sur le Portail.OEQ : un outil de gestion des dispenses pour le portfolio

Afin de faciliter la gestion de vos portfolios, l'Ordre a intégré un outil vous permettant d'indiquer les motifs pour lesquels vous êtes dispensés de remplir un portfolio pour une période de référence donnée (par exemple, la période actuelle est du 1er avril 2016 au 31 mars 2017). Nous vous invitons à consulter la liste des motifs en page 13 de la Politique de développement professionnel continu (la Politique).

Ainsi, vous pouvez soumettre votre demande de dispense de portfolio pour la période de référence en cours en vous rendant sur le Portail.OEQ, sous l'onglet Mon espace/Ma démarche réflexive. Dans le *Survol de ma démarche réflexive*, au-dessus du cadre réflexif, cliquez sur « Je souhaite soumettre ma demande de dispense » et remplissez le formulaire.

Si les renseignements communiqués sont conformes aux conditions de dispense énoncées dans la Politique, votre demande sera validée. La mention « Dispense accordée » apparaîtra alors en dessous du cadre réflexif.

Si votre demande ne peut être acceptée au regard des informations communiquées, vous serez contacté pour de plus amples précisions. Il est important de mentionner que l'usage de cet outil n'est pas une obligation. Vous pouvez également inscrire directement dans le portfolio les motifs pour lesquels vous jugez être dispensés de le remplir pour cette période de référence.

Veuillez noter qu'une preuve de dispense pourrait être exigée lors de l'inspection professionnelle, le cas échéant.

CENTRE OSTÉOPATHIQUE DU QUÉBEC

CENTRE OSTÉOPATHIQUE DU QUÉBEC

Le Centre ostéopathique du Québec est une institution d'excellence offrant une formation complète en ostéopathie qui est reconnue par Ostéopathie Québec. Notre programme de formation est accrédité par la SOFEDUC. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, permet la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend **1 365 heures.** Chaque année d'étude comprend 25 jours de cours répartis en six séminaires. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription le respect des critères établis par Ostéopathie Québec. Si vous désirez de plus amples informations, communiquez avec nous au **(514) 384-1271.** Visitez également notre site Internet au **www.coq.org.**

✓ PRENEZ NOTE

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal

Le jeudi 18 mai 2017
et le lundi 21 août 2017
dans la salle 204 du Centre St-Pierre, 1212, rue Panet.

À Québec

Rencontre sur demande.

TRAVAUX DE L'ORDRE

Processus décisionnel soutenant l'évaluation en ergothérapie d'adultes et d'aînés présentant des incapacités cognitives ou perceptuelles

En novembre 2016, l'Ordre informait ses membres de la publication d'un nouvel outil pour soutenir la pratique des ergothérapeutes : *Processus décisionnel soutenant l'évaluation en ergothérapie d'adultes et d'aînés présentant des incapacités cognitives ou perceptuelles.*

Il s'agit d'une traduction et d'une adaptation québécoise de *An OT Approach to Evaluation of Cognition/Perception… for clients from adolescents to old age, from acute care to long term supports*, (2011, révisé 2013) produit par des ergothérapeutes du Vancouver Coastal Health.

Réalisé avec la collaboration de représentants des cinq programmes universitaires en ergothérapie du Québec, cet outil d'aide à la décision clinique guide les ergothérapeutes dans leur processus d'évaluation des habiletés fonctionnelles de leurs clients en demeurant centré sur les paramètres de leur champ d'exercice. Le document électronique est ponctué d'hyperliens qui permettent une navigation facile entre le processus schématisé et les explications détaillées de chacune de ses étapes. Le document est disponible dans la section *Publications* du site Internet de l'Ordre.

L'Ordre remercie les ergothérapeutes du Vancouver Coastal Health qui ont autorisé l'adaptation et la traduction du processus décisionnel et les représentants des cinq programmes d'ergothérapie du Québec sans qui tout ce travail n'aurait pu être possible.

ÉCHOS DE L'ORDRE

Josée Lemoignan reçoit le Prix Mentor

Josée Lemoignan, syndique adjointe à l'Ordre et professeure a reçu dernièrement le Prix Mentor de l'Université de Montréal. Ce prix est décerné à un professeur par les finissants en ergothérapie et souligne la qualité de l'enseignement, l'implication dans la promotion et l'avancement de la profession ainsi que les qualités personnelles favorisant l'apprentissage pratique et théorique. Félicitations !

ÉCHOS DES MEMBRES

Conférence d'honneur Nicole-Ébacher de l'Université Laval

Depuis 2009, le programme d'ergothérapie de l'Université Laval tient une conférence d'honneur annuelle nommée à la mémoire de Mme Nicole Ebacher, figure marquante dans l'histoire du programme d'ergothérapie de l'Université Laval. Le prix associé à la conférence vise à reconnaître la contribution exceptionnelle d'une personne s'étant démarquée par son leadership dans le domaine de l'ergothérapie.

La prochaine Conférence d'honneur Nicole-Ébacher aura lieu le vendredi 5 mai 2017, à 15 h 15, à la faculté de médecine de l'Université Laval. Cette conférence célébrera les réalisations exceptionnelles de Madame Helen Polatajko, ergothérapeute et professeur au département de science occupationnelle et d'ergothérapie à l'Université de Toronto. Le titre provisoire de sa conférence est « Rethinking occupational enablement », où elle traitera de ses réflexions sur l'habilitation occupationnelle. La conférence d'honneur sera précédée de la cinquième édition du colloque annuel du programme d'ergothérapie de l'Université Laval, durant laquelle les efforts et la réussite des finissantes et finissants à la maîtrise en ergothérapie seront soulignés.

Pour plus d'information, prenez contact avec Monsieur Dominique Boucher (dominique.boucher@fmed.ulaval.ca)

ÉCHOS DES MEMBRES

Deux ergothérapeutes nommés à de nouveaux comités d'excellence clinique de l'INESSS

L'Institut national d'excellence en santé (INESSS) a annoncé dernièrement la mise en place d'un nouveau Conseil scientifique et de cinq comités d'excellence clinique. L'Ordre souhaite souligner la nomination au Comité d'excellence clinique en services de santé de M. Pierre-Yves Therriault et de la nomination au Comité d'excellence clinique en services sociaux (services sociaux généraux, soutien à l'autonomie des personnes âgées, déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme) de M^me^ Jacinthe Cloutier. Félicitations pour ces nominations.

Pour en apprendre plus sur ce nouveau conseil et ces comités : https://www.inesss.qc.ca/accueil.html, dans la section À propos/Structure

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Transport d'enfants ayant des besoins spéciaux : dispositions légales du Code de la sécurité routière

Société de l'assurance automobile Québec

Nathalie Drouin, CONSEILLÈRE EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Certains articles du Code de la sécurité routière (CSR) (http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-24.2) doivent être connus des ergothérapeutes qui exercent auprès des enfants dans le transport. Le texte qui suit vise à renseigner ces ergothérapeutes sur les aspects légaux pertinents du CSR liés à l'utilisation des sièges d'auto et de la ceinture de sécurité. Il aborde également la procédure à suivre pour effectuer une demande d'exemption du port de la ceinture ou de l'utilisation d'un siège d'auto. Le présent article est un complément à celui publié dans l'édition de décembre 2016 intitulé « Transport d'enfants ayant des besoins spéciaux : rôles et responsabilités des organismes concernés ».

Siège d'auto pour enfants

Au Québec, les enfants qui mesurent moins de 63 cm en position assise doivent être installés dans un siège d'auto adapté à leur poids et à leur taille. Celui-ci doit être conforme aux normes de Transports Canada et être installé conformément aux instructions du fabricant **(article 397 du CSR)**. Cet article prévoit trois exceptions à l'obligation d'utiliser un siège d'auto, dont l'enfant qui en est dispensé conformément à l'article 398 du CSR.

Ceinture de sécurité du véhicule

Pour les enfants plus grands ou pour les adultes, l'**article 396 du CSR** indique que : « Toute personne, sauf un enfant visé à l'article 397, doit porter correctement la ceinture de sécurité dont est équipé le siège qu'elle occupe (…). ». Cet article comporte quatre exceptions, dont la personne dispensée du port de la ceinture de sécurité conformément à l'article 398 du CSR.

Enfin, l'**article 250 du CSR** stipule que : « Nul ne peut enlever ou faire enlever, modifier ou faire modifier ou mettre ou faire mettre hors usage une ceinture de sécurité dont sont équipés les sièges d'un véhicule routier (…) ».

Exemption du port de la ceinture ou de l'utilisation d'un siège d'auto

Pour qu'elle soit portée correctement, la ceinture de sécurité du véhicule doit passer sur la clavicule et sur les os du bassin. Si, pour des raisons médicales exceptionnelles, une personne ne peut pas porter correctement la ceinture de sécurité, une demande d'exemption doit être faite afin d'éviter de contrevenir à l'article 396.

De même, si, pour des raisons médicales exceptionnelles, un enfant visé à l'article 397 ne peut pas utiliser un siège d'auto conformément aux instructions du fabricant sans compromettre sa santé ou qu'aucun siège d'auto conforme aux normes de Transports Canada ne convient à l'enfant, alors une demande d'exemption doit être faite.

L'**article 398 du CSR** énonce que : « Lorsque des raisons médicales exceptionnelles le justifient, la Société peut, sur recommandation écrite d'un médecin (…), délivrer un certificat dispensant une personne du port de la ceinture de sécurité ou de l'utilisation d'un ensemble de retenue. (…) ».

Dans un cas comme dans l'autre, avant de faire une demande d'exemption, il faut essayer des solutions de remplacement. La demande d'exemption doit être le dernier recours, une fois que les autres moyens se sont avérés inefficaces. Il n'existe pas de formulaire pour faire la demande d'exemption. Celle-ci peut prendre la forme d'une lettre ou d'une prescription. La loi exige que la recommandation écrite provienne du médecin. Un écrit d'un autre professionnel de la santé peut accompagner la demande principale afin de préciser certains éléments.

La demande doit préciser que :

- la personne présente des conditions médicales exceptionnelles (diagnostics) ;
- ces conditions l'empêchent de porter correctement la ceinture ou d'utiliser un siège d'auto (les risques pour la santé doivent être mentionnés) ;
- cette demande est la dernière solution envisageable (il faut démontrer qu'il n'existe aucune solution de rechange qui respecte le CSR) ;
- la demande peut mentionner la solution proposée pour assurer la sécurité de la personne dans le transport.

Un écrit qui atteste le consentement du parent ou du tuteur légal doit être joint à la demande visant un enfant de moins de 14 ans.

La demande d'exemption doit être envoyée à l'adresse suivante :

Service d'évaluation médicale et suivi du comportement (SEMSC)
SAAQ
C.P. 19 500, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 8J5

ou par télécopieur : 418-643-4840 ou 1-844-362-8590.

Pour rejoindre M^me^ Drouin : 418-528-3921 ou nathalie.drouin@saaq.gouv.qc.ca

ÉCHOS DE L'ORDRE

Bienvenue aux nouveaux membres

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui se sont récemment joints à la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière à la hauteur de leurs aspirations.

Albert, Sabrina
Amesse, Andréanne
Angers-Goulet, Marie-Elen
Aquin, Chloé
Arseneau, Alexandra
Audet, Alexandra
Awadallah, Yara
Ayotte-Bélanger, Magalie
Baron, Alexandra
Basurto Lopez, Slim
Bayard, Laurie
Beaudet, Caroline
Beaudoin, Laurence
Beauséjour, Noémie
Bellemare, Marie-Michèle
Bellerose Gauthier, Ariann
Benoit, Caroline
Berberi, Marjolaine
Besner, Claude
Bilodeau, Elodie
Blakeman, Megan
Boisvert, Myriam
Bolduc, Diane
Bonnet, Camille
Boucher, Frédérique
Boucher, Sophie-Lyne
Brassard, Cassandra
Briand, Mylène
Brien, Jaëlle
Brin-Sigouin, Élise
Brodeur, Marie-Pier
Brunet-Morand, Maude
Bujold, Lyza
Bursucianu, Ariana
Carter, Cynthia
Chagnon, Marie-Christine
Champagne, Catherine
Chettah, Samia
Collard, Mélissa
Cooper, Russell
Côté, Katherine
Côté-Ouimet, Maude
Croft, Justine
Culley, Kim
Czesak, Anna
Daigneault-Bourgeois, Eliane
Daniel, Shana
Dansereau, Gabrielle
Davidson, Valérie
De Haerne, Chloé
Demers, Caroline
Denis, Carolyne
Desaulniers, Alexe
Désîlets, Isabelle
Désilets-Roy, Sandrine
Desrosiers, Maude
Dilks, Sarah
Dion, Laurence
Dionne, Béatrice
Doucet, Mélissa
Doucette, Jean-François
Drisdelle, Marie-Josée
Dubois, Andréanne
Ducharme, Marie-Ève
Duguay, Rachel
Dumont-Lévesque, Gabrielle
Duong, Dan-Tam
Durand, Emilie
El Ouazzani, Sophia
Fillion, Ann-Julie
Gagné, Laurence
Gagnon-Anctil, Sarah-Anne
Galibois, Geneviève
Garcia, Danyelle
Gaucher, Étienne
Gaudreault, Émilie
Gemme Ménard, Emmanuelle
Gifford, Eva
Girard, Noémie
Gosselin, Kathleen
Goulet, Pascale
Haché, Marie-Michèle
Hammou, Meriem
Hardy, Joëlle
Jodoin-Vallières, Catherine
Julien-Bougie, Laurence
Keurentjes, Heidi
Khan, Sitara
Labrecque, Annie-Pier
Laflamme, Julie
Lam, Jean-François
Lambert, Marine
Lamerise-Dumont, Laura Lee
Lapointe, Alexandra
Laroche, Hélène
Laroche-St-Martin, Rosalie
Laurion Lambert, Audrey
Lavallée, Catherine
Le Blanc, Justine
Leboeuf, Charles-Étienne
Lecours, Eliane
Léger, Michelle
Lemay-Proulx, Pascale
Lemyre, Karianne
Léonard-Lecavalier, Carolane
Lessard, Geneviève
Lévesque, Marie-Pier
Maccabée, Gabrielle
Marois, Audrey
Marois, Marianne
Martel-Stevens, Victoria
Masser, Alexander
Matco, Tatiana
Meunier, Valérie
Michaud Dumont, Frédérique
Michel Nadeau, Gabrielle
Myschkowski, Hanna
Nadeau, Catherine
Ong, Yau-Lok Austin
Ouellet, Marie-Christine
Ouimet, Julie
Panneton, Marianne
Parra Alejo, Lisset del Carmen
Perazzelli Delorme, Emma
Perron, Caroline
Petit, Émilie
Pham, Dan-Mai
Pierrot Collette, Camille
Poirier, Josianne
Poitras, Isabelle
Quevillon, Frédérique
Roberge-Dao, Jacqueline
Roy Latulippe, Sarah
Segal, Hailey
Shahin Varnousfaderany, Saeideh
Shemetova, Marina
Sithamparanathan, Sivarshan
St-Jacques, Josianne
St-Jean, Maude
Talbot, Justine
Taylor, Janice
Teper, Amy
Tollec, Margaux
Toukhi, Vinus
Traboulsi, Miryana
Tran, Jessica Tu-Anh
Tran, Kim-Anh
Tremblay, Anne-Li
Tremblay, Joanie
Turmel, Gabriela
Varin, Jean-Philippe
Verreault, Cynthia
Xie, Qin
Zavialova, Olena
Zoboyan, Nora

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Protecteur du citoyen – communication avec les ordres

Dans une perspective de collaboration interprofessionnelle, les ordres professionnels œuvrant en santé mentale ont créé une table de discussion dans le but de susciter un dialogue sur les différents enjeux communs les concernant. Une des volontés résultant de ces discussions a été le rapprochement avec des organismes ayant des enjeux similaires. C'est ainsi que le Protecteur du citoyen, dont la mission est d'assurer le respect des droits des citoyens dans leurs relations avec les services publics a été rencontré et qu'une entente pour mieux informer le public a été conclue.

Une capsule d'information sur les ordres professionnels œuvrant en santé mentale a été diffusée sur le site du Protecteur du citoyen **https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/conseils/capsules** et sur le site de Protégez-Vous, un partenaire du Protecteur du citoyen **https://www.protegez-vous.ca/partenaires/le-protecteur-du-citoyen**. Cette même capsule ou, le cas échéant, un texte présentant le Protecteur du citoyen ont été diffusés sur l'ensemble des sites des ordres professionnels travaillant en santé mentale.

D'autres partenariat et échanges de visibilités de ce type se développeront au fil des prochains mois. Nous vous en tiendrons informé !

RESSOURCES EXPRESS

Aides à la mobilité motorisées et dispositif de retenue pour enfant passager

Le projet pilote pour les aides à la mobilité motorisées (AMM) du ministère des Transports du Québec, en vigueur depuis le 1er juin 2015, stipule, entre autres, que la présence d'un passager sur une AMM (triporteurs, quadriporteurs et fauteuils roulants motorisés) est interdite, sauf celle d'un enfant de moins de 5 ans protégé par un dispositif de retenue. Toute personne au Québec qui présente une déficience physique peut obtenir un dispositif de retenue sur mesure à la suite d'une évaluation par une ergothérapeute de la clinique Parents-Plus.

Pour formuler une demande, vous devez vous adresser au service de l'admission du Centre de Réadaptation Lucie-Bruneau, du CIUSSS du Centre-Sud de Montréal, au 514-527-4525.

INESSS : nouveau dépliant sur les niveaux de soins

L'INESSS a publié dernièrement un dépliant sur les niveaux de soins à l'intention des usagers du réseau de la santé et des services sociaux et de leur entourage. Les niveaux de soins sont un outil de communication entre le patient ou le substitut décideur, le médecin et l'équipe soignante qui désignent les préférences du patient concernant les investigations, les soins ou les traitements à recevoir. Intitulé *Prenez part à la discussion*, le dépliant vise à informer les citoyens de l'existence d'un processus décisionnel et sensibiliser les personnes atteintes d'une maladie grave, et leurs proches, à l'importance de réfléchir à cette question avant que leur état de santé ne se détériore. Une version anglaise, intitulée LET'S TALK ABOUT IT, est également disponible.

Vous pouvez imprimer la version numérique ou commander gratuitement des exemplaires en consultant la section **Publications** du site Web de l'INESSS.

http://www.inesss.qc.ca/publications/publications.html

LE BUREAU DU SYNDIC AVISE

La communication avec un tiers payeur : la vigilance est de mise

La bonne communication est un élément essentiel à l'établissement d'une relation de confiance avec le client. Ainsi, plusieurs articles du Code de déontologie des ergothérapeutes font référence à cette obligation. À commencer par l'article 20 qui édicte que *l'ergothérapeute doit chercher à établir et à maintenir avec son client une relation de confiance mutuelle et s'abstenir d'exercer sa profession d'une façon impersonnelle.*

Puisque la communication sert d'abord à échanger de l'information et à établir une relation de confiance mutuelle avec la personne, cette communication se doit d'être empreinte de respect, d'objectivité et de professionnalisme. Cette communication se doit également d'être claire, utile et pertinente afin que, comme stipulé aux articles 31 et 33, l'ergothérapeute fournisse *à son client les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des services qu'il lui rend* et qu'il puisse obtenir de ce dernier un consentement libre et éclairé.

Aussi, la communication s'avère un enjeu particulier lorsque s'ajoute un « lien d'affaire » avec un tiers payeur. Les échanges d'informations alors requis avec un tiers ne doivent pas se faire au détriment des obligations déontologiques de l'ergothérapeute vis-à-vis du client bénéficiaire de ses services. Ainsi, lors de l'échange d'informations avec un tiers, l'ergothérapeute doit toujours chercher à préserver le lien de confiance qu'il entretient avec son client bénéficiaire ainsi que son droit à la protection des renseignements confidentiels. Cette obligation de ne pas divulguer à autrui sans autorisation préalable les informations qui viennent à sa connaissance à l'égard de son client dans le cadre de l'exercice de sa profession est imposée à l'ergothérapeute en application des dispositions de l'article 60.4 du Code des professions et constitue un des éléments essentiels au maintien du lien de confiance.

Plusieurs groupes, organismes (assureurs, employeurs) ou tiers peuvent, pour différentes raisons, avoir intérêt à obtenir de l'information colligée sur un client au dossier de l'ergothérapeute ou à échanger de l'information verbalement avec l'ergothérapeute. Or, plusieurs dispositions qui ont trait à la protection des renseignements confidentiels ont été insérées dans les textes législatifs, notamment la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et ce, non seulement pour préserver le secret professionnel, mais également dans un but de protection du droit à la vie privée.

Ainsi, que cette communication avec un tiers vise la négociation de la demande de service, la mise en place d'un plan d'intervention ou le partage d'une opinion professionnelle, l'ergothérapeute doit s'assurer de respecter ses obligations déontologiques envers le client bénéficiaire lors de ses communications.

Aussi, la nature de l'information à transmettre au tiers doit être pertinente à la demande de service et ne se limiter qu'à l'essentiel. Qui plus est, le client doit avoir consenti au préalable à ce transfert d'information.

À titre d'exemple, transmettre le motif des absences du client à ses rendez-vous pourrait lui être préjudiciable et contrevenir aux obligations professionnelles de l'ergothérapeute vis-à-vis de son client bénéficiaire. Toutefois, il pourrait être approprié de communiquer au tiers l'absence du client à ses rendez-vous sans citer le motif de cette absence lorsque cette information est pertinente ou que ces absences nuisent à l'accomplissement du mandat.

Il est également important de rappeler que, quel que soit le mode de communication privilégié, oral ou écrit, toute forme de communication avec un tiers doit demeurer exempte de familiarité. La qualité du langage ainsi que le choix des mots utilisés doivent traduire le degré de professionnalisme auquel l'ergothérapeute est tenu de se conformer. En outre, les communications échangées par voie électronique, bien que souvent rédigées dans un style plus informel, sont assujetties aux mêmes règles et doivent demeurer empreintes de professionnalisme et exemptes de jugement de valeur.

Soulignons enfin qu'une tenue de dossier rigoureuse demeure l'une des formes de communication les plus efficaces pour les ergothérapeutes et ultimement la seule preuve qu'une communication a effectivement eu lieu. En effet, le règlement sur la tenue de dossier stipule que l'ergothérapeute doit non seulement inscrire ou verser à son dossier la date et un compte-rendu de toute communication pertinente avec le client ou un tiers, mais également toutes correspondances pertinentes et tout autre document relatif aux services professionnels rendus. Aussi, la vigilance à l'égard des communications est de mise en tout temps.

BABILLARD

Développement de services de réadaptation à Haïti – un besoin continu !

Le Foyer Saint-Camille à Haïti, en partenariat avec l'École de réadaptation de l'Université de Sherbrooke, recherche des ergothérapeutes et physiothérapeutes désireux de contribuer au développement de services de réadaptation à son hôpital, son orphelinat, et sa consultation externe. Le recrutement de bénévoles pour des périodes de 3 à 6 semaines est en cours. Les compétences requises sont de vouloir travailler en équipe avec créativité pour intervenir auprès d'enfants et d'adultes dans un contexte de ressources limités.
Pour plus de renseignements : Carmen Moliner 819-821-8000 poste 72909 **Carmen.Moliner@usherbrooke.ca**

AVIS DE LIMITATION D'EXERCICE

Avis de limitation du droit d'exercer des activités professionnelles

Avis est par les présentes donné que, le 28 octobre 2016, le comité d'admission de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a rendu une décision à l'endroit de **M^me^ Rolande Daignault** (permis n^o^ 78-013) en application de l'article 1 du Règlement sur les cours et les stages de perfectionnement de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et de l'alinéa 2 de l'article 45.3 du Code des professions.

Au terme de cette décision, Madame Daignault, dont le domicile professionnel est situé à Laval, a été autorisée à s'inscrire au Tableau de l'Ordre, mais elle ne peut exercer les activités professionnelles comprises dans le champ d'exercice de l'ergothérapie autrement que dans le cadre du stage de formation clinique supervisée qui lui a été imposé, et ce jusqu'à sa réussite. Madame Daignault n'est pas autorisée à superviser des stagiaires pendant la durée des mesures de perfectionnement jusqu'à leur réussite. Cette limitation du droit de Madame Daignault d'exercer des activités professionnelles est entrée en vigueur le 12 décembre 2016.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du Code des professions.

Louise Tremblay, erg., LL. M., Secrétaire générale

AVIS DE RADIATION

Dossier 17-15-00030

Avis est par la présente donné que **M^me^ Isabelle Gagné** (89-103), ayant exercé la profession d'ergothérapeute à Laval, a été déclarée coupable le 18 avril 2016, par le Conseil de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, d'une infraction commise à Joliette vers le 16 mars 2012, à savoir :

Chef 2 : Alors qu'elle témoignait à titre d'experte dans le cadre de l'audition d'un dossier de la CSST, ne s'est pas acquittée de ses obligations professionnelles avec intégrité en omettant de mentionner que son rapport d'évaluation de poste de travail comportait des extraits plagiés, contrevenant ainsi à l'article 59.2 du *Code des professions*.

Le 20 décembre 2016, le Conseil de discipline a imposé à M^me^ Isabelle Gagné une radiation du Tableau de l'Ordre d'une durée de quatre (4) semaines pour le chef susmentionné. Les parties ayant renoncé à leur droit d'appel respectif, M^me^ Gagné est donc radiée du Tableau de l'Ordre pour une période de quatre (4) semaines à compter du 21 décembre 2016.

Le présent avis est donné en vertu des articles 156 et 180 du Code des professions.

Montréal, le 16 janvier 2017

M^e^ Caroline Fortier, secrétaire du Conseil de discipline

ERGOTHÉRAPIE express OEQ
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Ordre des ergothérapeutes du Québec
2021, avenue Union, bureau 920
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél. : 514 844-5778 ou 1 800 265-5778
Téléc. : 514 844-0478
www.oeq.org
Rédaction : Alain Bibeau, Philippe Boudreau, Florence Colas, Caroline Fortier, secrétaire du Conseil de discipline, Jacques Gauthier, Diane Méthot, Catherine Roberge, Louise Tremblay.
Graphisme : Mardigrafe
Tirage : 4 900 exemplaires
ISSN 1192-0246
N^o^ de convention 40027757 de la Poste-publications

REMARQUES :
1) Les articles non signés émanent de la rédaction.
2) Les articles qui n'émanent pas de la rédaction sont signés par leur auteur. Les opinions et points de vue qu'ils contiennent n'engagent que ce dernier.
3) La publication d'annonces publicitaires dans le présent bulletin ou la mention de produits ou de services dans les textes ne signifie pas que l'Ordre les approuve ni qu'il s'en porte garant.
4) La transmission d'encarts publicitaires dans le même envoi que le présent bulletin ne signifie pas que l'Ordre approuve les produits ou services ainsi offerts ni qu'il s'en porte garant.
5) La reproduction des textes apparaissant dans le présent bulletin est autorisée avec mention de la source.
6) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.

Consultations gouvernementales sur la maltraitance envers les aînés

Au cours des derniers mois, le Gouvernement du Québec a procédé à diverses consultations liées au sujet de la maltraitance envers les aînés. D'abord, au printemps 2016, le ministère de la Famille publiait son projet de *Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2017-2022* (le Plan d'action). Quelques mois plus tard, le *Projet de Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité* (PL 115) était publié. Une commission parlementaire visant à recueillir les commentaires des groupes et personnes intéressées s'est tenue en janvier 2017. De plus, le Gouvernement a mené des consultations sur son projet d'*Orientations ministérielles relatives à l'encadrement de l'utilisation des caméras et autres moyens technologiques pour des fins de surveillance dans les établissements exploitant une mission centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)*. L'Ordre des ergothérapeutes du Québec (l'Ordre) a participé à l'ensemble de ces consultations. Cet article offre un résumé des commentaires de l'Ordre sur le projet de Plan d'action et le PL 115, ceux-ci étant disponibles dans leur version intégrale, dans son site Web (ww.oeq.org).

Mémoire de l'Ordre sur le projet de Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2017-2022

Le mémoire de l'Ordre, intitulé *Miser sur la participation sociale pour contrer la maltraitance et favoriser la bientraitance des personnes aînées*, présente la contribution des ergothérapeutes en la matière. Il définit l'importance de briser l'isolement social, de favoriser l'autonomisation et de stimuler la participation sociale des personnes aînées pour contrer leur maltraitance et favoriser leur bientraitance. L'Ordre a souligné les efforts déployés par le Gouvernement à ce jour et a apporté son soutien au projet de Plan d'action tout en mettant l'accent sur des principes directeurs qu'il croit garant du succès du plan en devenir. Ces principes sont :

1. Pour mieux prévenir, repérer et intervenir dans des situations de maltraitance auprès des personnes aînées, l'Ordre croit que le Gouvernement devrait prioriser des actions favorisant leur participation sociale dans leur milieu de vie et dans la communauté ;

2. L'Ordre croit fermement que la promotion de la bientraitance misant sur la participation sociale des personnes aînées doit occuper une place prépondérante dans la prochaine politique gouvernementale sur la maltraitance ;

3. L'Ordre croit que les personnes aînées, particulièrement celles qui sont vulnérables à la maltraitance financière et matérielle, doivent avoir un accès facile à une évaluation des habiletés fonctionnelles par un ergothérapeute pour déterminer, avec la plus grande justesse possible, leur degré d'autonomie pour assumer la gestion de leurs biens et de leurs finances, et pour définir précisément le type d'assistance qu'elles requièrent.

Le mémoire fait aussi une large place aux travaux novateurs menés par différents chercheurs en ergothérapie du Québec qui contribuent à favoriser la bientraitance des aînés.

Commentaires de l'Ordre sur le Projet de Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité (PL 115)

Le PL 115 prévoit l'obligation pour un établissement d'adopter et de mettre en œuvre une politique de lutte contre la maltraitance envers les personnes en situation de vulnérabilité (selon les critères de vulnérabilité définis dans le projet de loi) qui reçoivent des services de santé et des services sociaux, que ces services soient rendus dans une installation maintenue par l'établissement ou à domicile, et que la maltraitance soit le fait d'une personne œuvrant pour l'établissement ou de toute autre personne. Le projet de loi confie au commissaire local aux plaintes et à la qualité des services de l'établissement la responsabilité de traiter les plaintes et les signalements effectués dans le cadre de ladite politique de lutte contre la maltraitance.

Parmi les commentaires formulés par l'OEQ, mentionnons d'abord le fait que ce projet de loi ne vise que les personnes majeures en situation de vulnérabilité qui sont des usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Or, nous sommes d'avis qu'il y ait lieu de prévoir des mécanismes permettant aux autres personnes en situation de vulnérabilité, par exemple celles qui sont en attente de recevoir des services, de dénoncer une situation de maltraitance dont elles sont victimes ou de permettre à un de leur proche de faire un signalement à cet égard.

De plus, la définition de « personne en situation de vulnérabilité » prévue au PL 115 semble évacuer les facteurs psychosociaux susceptibles de rendre une personne vulnérable, tels que l'isolement, l'analphabétisme, etc. Or, de tels facteurs contribuent grandement à ce que des personnes majeures se retrouvent en situation de vulnérabilité, et ce, de façon marquée chez les aînés. Il aurait selon nous lieu de revoir la définition proposée afin que cette dernière inclue de tels facteurs.

Le projet de loi apporte aussi quelques modifications aux dispositions qui autorisent une personne (dont un professionnel) à communiquer des renseignements personnels, sans le consentement de la personne concernée, afin de prévenir un acte de violence. Ainsi, le PL 115 ajoute notamment une définition de la notion de « blessures graves » dans les dispositions pertinentes. L'OEQ salue l'ajout d'une telle définition, laquelle aura pour effet de mieux baliser l'application de cette exception au secret professionnel. Nous sommes cependant d'avis que les autres modifications apportées aux dispositions liées au secret professionnel ne sont pas significatives et n'auront pas d'impact notable sur le nombre de dénonciations de situation de maltraitance en provenance de professionnels.

LE CARNET D'ADRESSES WEB

Ressource Web pour les parents d'enfants nés prématurément ou gravement malades

Les parents d'enfants nés prématurément ou gravement malades ont accès à une source d'information revisitée grâce au site « developpementenfant.ca ». Le site propose cinq modules (décoder le comportement, le positionnement, l'alimentation, le jeu et les interactions, les étapes de développement) dans lesquels les parents peuvent trouver de l'information scientifique pratique et vulgarisée pour les aider à comprendre et stimuler leur enfant. Ils y trouveront aussi des capsules vidéo, réalisées par des professionnels de la santé.

Visiter le site : **http://developpementenfant.ca**

Ressource en ligne pour les survivants du cancer et le retour au travail

Cancerandwork.ca est un nouveau site Web qui s'adresse aux survivants de cancer canadiens et leur entourage. Développé en collaboration avec un ergothérapeute, le site propose des ressources sur le cancer et le travail pour toutes les personnes impliquées : survivants, prestataires, employeurs… Des renseignements utiles et des outils interactifs qui aident ceux et celles qui vivent avec le cancer, mais aussi ceux et celles qui les soutiennent dans cette dure épreuve.

Visiter le site : **http://cancerandwork.ca**

Portail sur le vieillissement optimal

Le Portail sur le vieillissement optimal réalisé par l'Université McMaster est une ressource gratuite qui rend accessibles les meilleures données probantes issues de la recherche de manière simple et compréhensible sur les enjeux des problèmes de santé communs et les enjeux importants liés au vieillissement. Offert en anglais et en français, il peut être utilisé autant par les citoyens que par les professionnels de la santé. Le site vise à aider ses visiteurs à prendre des décisions éclairées et effectuer des changements dans leurs habitudes de vie qui favorisent un vieillissement optimal.

Visiter le site : **http://www.mcmastervieillissementoptimal.org**

LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE

Mélanie Levasseur reçoit une importante subvention des IRSC

Mélanie Levasseur, professeure et chercheuse au Centre de recherche sur le vieillissement du CIUSSS de l'Estrie – CHUS a reçu une subvention de plus d'un million de dollars sur cinq ans des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC – Fondation). Ce montant lui permettra de tester et valider trois interventions basées sur la participation sociale des aînés : accompagnement citoyen personnalisé d'intégration communautaire (APIC), le *LifeStyle Redesign* et l'amélioration de l'organisation de l'espace public.

Une ergothérapeute participe au projet de prématernelle et maternelle musicales de l'OSM

L'ergothérapeute Marie-Noëlle Simard a collaboré à titre de chercheuse au projet de prématernelle et maternelle musicales de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM). Ce projet réuni des enseignants, des musiciens et des spécialistes de l'éducation afin d'offrir la musique à des enfants de l'école publique Saint-Rémi l'Annexe de Montréal-Nord. M^me^ Simard mesurera l'effet de ce programme sur le développement de la motricité fine et globale des enfants. L'émission 24/60, diffusée sur ICI RDI, a d'ailleurs consacré en décembre dernier une émission « Hors série » sur ce projet innovateur, parrainé par le maestro Kent Nagano.

Pour visionner le reportage : http://bit.ly/2lAgnUy

fdmt
Le spécialiste des outils éducatifs et sensoriels pour les enfants

AIDER LES ENFANTS À DÉVELOPPER LEUR PLEIN POTENTIEL.

Tel est notre mandat!

SOLUTIONS SENSORIELLES
MOTRICITÉ FINE
ORAL MOTEUR

Visitez notre site

fdmt.ca

Commandez par téléphone au **1.866.465.0559** ou visitez notre boutique en ligne sur

fdmt_ca @fdmt_ca fdmt

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Condamnations criminelles en lien avec la profession

Vous faites l'objet d'une décision judiciaire vous déclarant coupable d'une infraction criminelle, quelle qu'elle soit ? Sachez que vous devez en aviser l'Ordre.

De fait, le Code des professions prévoit que tout candidat à l'exercice de la profession et tout membre doit aviser l'Ordre qu'il fait l'objet d'une décision (rendue au Canada ou à l'étranger) le déclarant coupable d'une infraction criminelle (ou, dans le cas d'une décision rendue à l'étranger, d'une infraction qui aurait pu faire l'objet d'une poursuite criminelle si elle avait été commise au Canada) et pour laquelle il n'a pas obtenu le pardon.

Une telle déclaration s'effectue habituellement par l'entremise de la section prévue à cette fin du *Formulaire de demande de permis* ou du *Formulaire d'inscription au Tableau*. Un formulaire spécifique disponible sur le site Web de l'Ordre dans la section réservée aux membres a également été créé afin de permettre aux membres qui sont informés en cours d'année qu'ils font l'objet d'une telle décision de pouvoir en aviser l'Ordre aussitôt (le Code prévoit qu'ils disposent d'un délai de 10 jours pour ce faire). Toute déclaration doit être accompagnée d'une copie de la décision.

À la suite de la réception de la décision, le comité exécutif (CE) de l'Ordre procédera à son analyse afin de déterminer si l'infraction pour laquelle le candidat ou le membre a été reconnu coupable a un lien avec l'exercice de la profession. Pour ce faire, le CE examinera notamment la nature de l'infraction de même que les circonstances dans le cadre desquelles elle a été commise.

Si le CE en vient à la conclusion qu'il n'y a pas de lien entre l'infraction et l'exercice de la profession, il pourra alors permettre la délivrance du permis ou l'inscription au Tableau ou simplement clore le dossier lorsqu'il s'agit d'une déclaration effectuée par un membre en cours d'année.

Cependant, si le CE est d'avis qu'il y a un lien entre l'infraction et l'exercice de la profession, il pourra, après avoir donné à la personne l'occasion de présenter ses observations, refuser la demande de permis ou l'inscription au tableau. Il pourra également accepter d'inscrire la personne au Tableau, mais limiter ou suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles. De même, dans le cas d'une déclaration provenant d'un membre en cours d'année, le CE pourra radier provisoirement ou limiter ou suspendre provisoirement le droit de ce dernier d'exercer des activités professionnelles. Le CE informera alors le syndic de sa décision afin que ce dernier fasse enquête.

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Que faire en cas de faute professionnelle ?

L'ergothérapeute qui a connaissance d'un fait ou d'une circonstance pouvant donner lieu à une réclamation pour faute professionnelle (p. ex : lorsque l'ergothérapeute constate qu'il a commis une faute professionnelle ou lorsqu'il a un motif de croire qu'un client insatisfait de ses services déposera une réclamation contre lui) doit en aviser l'assureur dans les meilleurs délais (les coordonnées de l'assureur sont disponibles sur le site Web de l'Ordre, dans la section réservée aux membres).

L'ergothérapeute doit également :

- s'abstenir d'assumer une responsabilité quelconque et d'engager toute dépense ou négociation de son propre chef ;
- transmettre à l'assureur tout avis de réclamation ainsi que toute procédure judiciaire qui lui auront été signifiés ;
- apporter son concours et sa collaboration à l'assureur dans le déroulement de l'enquête et des procédures judiciaires éventuelles.

Informer l'Ordre

L'ergothérapeute doit de plus informer l'Ordre :

- de toute **déclaration de sinistre** qu'il a formulé auprès de l'assureur à l'égard de sa responsabilité professionnelle (à la suite de la réception d'une poursuite en responsabilité professionnelle par exemple) ; et
- de toute **réclamation** formulée contre lui par l'un de ses clients (ou par un mandataire de ce dernier) auprès de l'assureur à l'égard de sa responsabilité professionnelle.

Pour ce faire, l'ergothérapeute doit, dans les **30 jours** de la transmission d'une telle déclaration ou de la connaissance qu'une réclamation a été formulée contre lui, transmettre à la secrétaire générale de l'Ordre le **formulaire prévu à cette fin** (disponible sur le site Web de l'Ordre, dans la section réservée aux membres), dûment complété.

Une maîtrise et trois microprogrammes de 2e cycle en pratiques de la réadaptation

Des formations avancées à temps partiel pour les ergothérapeutes d'expérience
- Les fins de semaine à Longueuil et sur le web

Plusieurs cours offerts selon vos intérêts dont, par exemple :
- Personnes âgées et réadaptation
- Santé mentale et réadaptation
- Collaboration interprofessionnelle
- Pédagogie des sciences de la santé

USherbrooke.ca/readaptation/longueuil

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE | *Voir* au futur

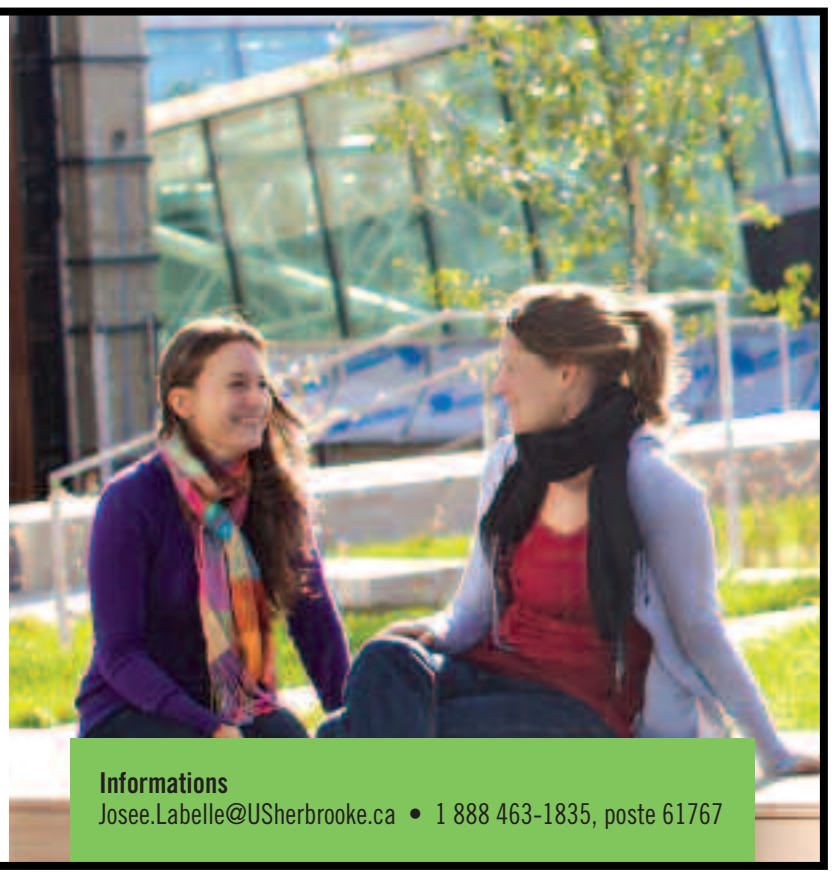

Informations
Josee.Labelle@USherbrooke.ca • 1 888 463-1835, poste 61767

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Des bourses d'études pour le certificat de deuxième cycle en réadaptation à la conduite automobile

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) offre cette année à nouveau des bourses d'études s'adressant aux ergothérapeutes admis au certificat de deuxième cycle en réadaptation à la conduite automobile de l'Université McGill. Les ergothérapeutes qui intégreront ce programme d'études à la session d'automne 2017 pourraient y être admissibles. Il en sera de même pour ceux qui préféreront commencer leur cursus à l'automne 2018.

La SAAQ désire soutenir la formation d'ergothérapeutes qui souhaiteraient pratiquer dans le domaine de l'évaluation de la conduite automobile et de l'adaptation de véhicules, par l'attribution de bourses d'études couvrant 50 % des frais d'inscription à chacun des cours du programme.

Pour plus de renseignements sur le programme d'études, consultez le **www.mcgill.ca/spot/fr/programmes/certificats-detudes-superieures-en-ligne/readaptation-la-conduite-automobile-programme-en-ligne.**

Les personnes intéressées pourront obtenir le formulaire de demande de bourse dès maintenant sur le site de l'École de physiothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill au **www.mcgill.ca/spot/fr,** ou en communiquant avec Isabelle Gélinas, coordonnatrice du programme de certificat, au 514 398-4514 ou à **isabelle.gelinas@mcgill.ca.**

Ce projet financé par la Société de l'assurance automobile du Québec a été élaboré en partenariat avec l'Université McGill, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et le Centre de réadaptation Constance-Lethbridge du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

CIQ – Ordre de protéger et nouvelle planification stratégique du CIQ

Lors de l'Assemblée des membres de décembre dernier qui regroupe des représentants des 46 ordres, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a adopté à l'unanimité son Plan stratégique 2017-2020. On se rappellera que le CIQ est le regroupement des ordres professionnels voué à la promotion et au développement du système professionnel, selon les valeurs qui rassemblent les ordres et en fonction de l'intérêt public.

Aussi, selon cette perspective les trois grandes orientations stratégiques suivantes ont été décidées :

- Mobiliser les ordres et leurs partenaires autour d'enjeux collectifs en lien avec la protection du public ;
- Stimuler la capacité d'adaptation et de collaboration des ordres pour augmenter l'efficacité et la flexibilité du système professionnel ;
- Accroître la capacité de vigie systémique et d'analyse des tendances.

Dans la réalisation de ce plan, certaines actions spécifiques ont aussi été retenues, notamment :

- Prendre position de manière proactive sur des sujets d'intérêt public ;
- Accompagner les ordres dans leurs actions concertées en réponse aux tendances et aux enjeux ;
- Encourager les échanges sectoriels sur des enjeux qui touchent un même groupe d'ordres ;
- Se doter d'une nouvelle stratégie de communication adaptée aux enjeux.

Concernant le volet des communications, l'accent sera maintenu sur sa finalité initiale soit, la mise en valeur de la contribution des ordres à la société. Aussi, un de ses axes majeurs sera d'accentuer la présence médiatique et la visibilité des activités du CIQ.

FORMATION CONTINUE

Activités offertes par d'autres organismes

La publication de l'information sur les activités offertes par d'autres organismes ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées ni qu'il s'en porte garant. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec l'organisme qui donne la formation.

Consultez le Portail.OEQ dans la section *Activités de formation offertes par d'autres organismes* afin d'obtenir la liste plus complète et le calendrier mis à jour régulièrement. Vous y retrouverez aussi les hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession.

FORMATIONS

THÈME	**APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE POUR LA RÉADAPTATION DU MEMBRE SUPÉRIEUR PARÉTIQUE SUITE À UN AVC**
	Offert par Lynda Rondeau, Physiothérapeute et chercheuse-clinicienne.
Dates et lieu :	formation disponible selon la demande
Renseignements :	Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca, 819 569 6307 http://formationphysioneuro.blogspot.ca/
THÈME	**RÉÉDUCATION SENSITIVE DES DOULEURS NEUROPATHIQUES MODULE 1**
Organisme :	Réseau de rééducation sensitive de la douleur
Dates et lieu :	6 et 7 avril 2017 à Montréal
Renseignements :	http://www.neuropain.ch/fr/enseignement/calendrier
THÈME	**RÉÉDUCATION SENSITIVE DES DOULEURS NEUROPATHIQUES MODULE 2**
Organisme :	Réseau de rééducation sensitive de la douleur
Dates et lieu :	10 au 12 avril 2017 à Montréal
Renseignements :	http://www.neuropain.ch/fr/enseignement/calendrier
THÈME	**MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN – PROCESSUS DE PRODUCTION DU HANDICAP MDH-PPH**
Organisme :	Réseau International sur le Processus de production du handicap (RIPPH)
Dates et lieux :	20 avril 2017 à Québec ; 24 mai 2017 à Montréal.
Renseignements :	418 529-9141 poste 6134 ou ou chantal.cloutier@irdpq.qc.ca
THÈME	**RÉADAPTATION ASSISTÉE PAR LE CHEVAL ET HIPPOTHÉRAPIE**
Organisme :	Clinique de réadaptation Carolyne Mainville CRCM
Dates :	20-21-23-24 avril 2017 (formation d'une durée de quatre jours)
Renseignements :	http://www.crcm.ca/formations-2/
THÈME	**L'APPROCHE D'INTÉGRATION SENSORIELLE UTILISÉE EN RÉADAPTATION : IMPACT SUR LES HABITUDES DE VIE – MARIE JOSÉE TESSIER, ERG.**
Organisme :	Clinique pédiatrique de dysphagie et d'ergothérapie
Dates :	THÉORIE : 24-25 avril 2017 ; ADMINISTRATION ET INTERPRÉTATION DES TESTS : 24-25-26 mai 2017 TRAITEMENT : 19-20 juin 2017.
Lieu :	Université de Sherbrooke, campus de Longueuil.
Renseignements :	www.cliniquepde.ca
THÈME	**L'ÉTHIQUE APPLIQUÉE À LA RÉADAPTATION**
Organisme :	Le Centre d'action en prévention et réadaptation de l'incapacité au travail de l'Université de Sherbrooke (en collaboration avec le Centre universitaire de formation continue)
Date et lieu :	Mardi 25 avril 2017 de 8 h 30 à 16 h 30 à Longueuil
Renseignements :	https://www.usherbrooke.ca/cufc/pour-votre-perfectionnement/offre-detail/offre-detail/284/lethique-appliquee-a-la-readaptation/
THÈME	**MESURE DES HABITUDES DE VIE (MHAVIE 4.0)**
Organisme :	Réseau International sur le Processus de production du handicap (RIPPH)
Dates et lieux :	27 avril 2017 à Québec ; 25 mai 2017 à Montréal.
Renseignements :	418 529-9141 poste 6134 ou chantal.cloutier@irdpq.qc.ca
THÈME	**PLAN D'INTERVENTION INDIVIDUALISÉ**
Organisme :	Réseau International sur le Processus de production du handicap (RIPPH)
Dates et lieux :	4 mai 2017 à Québec ; 26 mai 2017 à Montréal.
Renseignements :	418 529-9141 poste 6134 ou chantal.cloutier@irdpq.qc.ca
THÈME	**L'ANALYSE DE POSTE DE TRAVAIL**
Organisme :	Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée
Date et lieu :	10 mai 2017 à Montréal
Renseignements :	aqepp.formations@hotmail.com
THÈME	**JOURNÉE DE RECHERCHE EN RÉADAPTATION AU TRAVAIL**
Organisme :	Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée
Date et lieu :	12 mai 2017 à Montréal
Renseignements :	aqepp.formations@hotmail.com
THÈME	**L'ATTACHEMENT**
Organisme :	Regroupement des organismes de base en santé mentale (R.O.B.S.M)
Date et lieu :	19 mai 2017 à Drummondville
Renseignements :	http://robsm.org/
THÈME	**L'INTERPRÉTATION DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES**
Organisme :	Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée
Date et lieu :	26 mai 2017 à Montréal
Renseignements :	aqepp.formations@hotmail.com
THÈME	**INTRODUCTION À L'ENTRETIEN MOTIVATIONNEL**
Organisme :	Psy Montréal
Dates et lieu :	30 et 31 mai 2017 à Montréal
Renseignements :	http://psymontreal.com/formations-publiques-brochures-et-formulaires-dinscription/ ou formation@psymontreal.com 514-337-2473, poste 1
THÈME	**YOGA ET THÉRAPIE 1 : FONDEMENTS ET MISE EN PRATIQUE**
Organisme :	Ergomobilité
Dates et lieu :	3 et 4 juin 2017 (formation de 2 jours) à Montréal
Renseignements :	www.ergomobilite.com/formations
THÈME	**ENTRETIEN MOTIVATIONNEL : LE DISCOURS-CHANGEMENT (NIVEAU II)**
Organisme :	Psy Montréal
Date et lieu :	5 juin 2017 à Montréal
Renseignements :	http://psymontreal.com/formations-publiques-brochures-et-formulaires-dinscription/ ou formation@psymontreal.com 514-337-2473, poste 1
THÈME	**GESTION DU STRESS PAR LA PLEINE CONSCIENCE**
Organisme :	Ergomobilité
Date et lieu :	10 juin 2017 à Montréal
Renseignements :	www.ergomobilite.com/formations

FORMATION CONTINUE

Programme de formation continue 2017-2018

L'Ordre est heureux de vous présenter son programme de formation continue 2017-2018. Cette année, plus de 40 activités sont prévues, incluant notre colloque annuel. Comme à l'accoutumée, la majorité des formations vous sont aussi offertes sur demande. Vous trouverez tous les descriptifs sur le Portail.OEQ.

Nous vous invitons à communiquer ces renseignements aux personnes de votre milieu de travail qui gèrent vos inscriptions aux activités de formation. Vous ou votre employeur pouvez maintenant effectuer votre inscription directement en ligne !

Également, nous vous informerons en cours d'année des nouvelles thématiques qui s'ajouteront.

Formations en ligne	
Balises encadrant la rédaction des écrits en ergothérapie pour une clientèle atteinte de troubles neuropsychologiques ou mentaux	GRATUIT
Code de déontologie des ergothérapeutes – Survol des principales nouveautés	GRATUIT
Dépistage des troubles cognitifs chez l'adulte et la personne âgée	
Utiliser la pratique réflexive afin d'améliorer ses compétences professionnelles	GRATUIT
Événement	**Dates**
Colloque 2017 – L'occupation comme moteur de la santé et du bien-être des aînés : l'ergothérapeute au cœur de l'action	28 septembre 2017 Centre de congrès et d'expositions de Lévis
Formations en salle	**Dates**
Intervention de l'ergothérapeute auprès des personnes adultes ou âgées présentant des difficultés à s'alimenter	26 et 27 octobre 2017 – Montréal
Comment soutenir notre identité professionnelle et notre raisonnement clinique grâce aux modèles conceptuels	Dates à confirmer
Dépistages et effets de la déficience visuelle sur le quotidien des adultes et aînés	22 janvier et 19 février 2018 - Montréal
Gestion des mesures de contrôle (contention physique et isolement) : rôle de l'ergothérapeute	2 octobre et 13 novembre 2017 – Montréal 19 février et 26 mars 2018 – Québec
Gestion des mesures de contrôle (contention physique et isolement) : rôle de l'ergothérapeute pour une clientèle DI-TSA	14 mars et 16 avril 2018 – Montréal
Le rapport d'ergothérapie dans un contexte médico-légal	6 et 7 novembre 2017
Prévention et traitement des plaies de pression	18 septembre et 16 octobre 2017 – Québec 5 février et 19 mars 2018 – Montréal
Tenue de dossiers en ergothérapie : Habiletés de rédaction – Niveau de base	18 mai et 15 juin 2017 – Montréal 12 octobre et 9 novembre 2017 – Québec 18 janvier et 15 février 2018 – Montréal
Tenue de dossiers en ergothérapie : Habiletés de rédaction – Niveau avancé	23 novembre 2017 – Montréal 15 mars 2018 – Québec

Formations hybrides (portion en ligne et cours en salle)	**Dates**
L'évaluation de l'inaptitude : approche éthique, juridique et clinique et processus d'évaluation	30 et 31 octobre 2017 – Québec 27 et 28 novembre 2017 – Montréal
Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant un déficit cognitif pour une clientèle en CLSC, réadaptation et CHSLD	31 octobre et 28 novembre 2017 – Sherbrooke 15 mars et 12 avril 2018 – Montréal
Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant un déficit cognitif pour une clientèle en soins aigus	12 février et 19 mars 2018 – Montréal
NOUVEAU – Améliorer sa pratique professionnelle : un défi, une exigence, des outils	14 décembre 2017 – Montréal 26 janvier 2018 – Québec 2 février 2018 – Montréal
NOUVEAU – Favoriser l'émergence de la motivation à agir chez les personnes aux prises avec des difficultés à s'engager dans l'occupation	16 mars 2018 – Montréal 23 mars 2018 – Québec
NOUVEAU – SÉCuRE : approche contextualisée et réflexion explicitée à l'évaluation de la sécurité à domicile en santé mentale	6 octobre 2017 – Québec 8 décembre 2017 – Montréal
Formations offertes en collaboration avec l'Université de Montréal	
Le choix d'instruments de mesure pour une clientèle en santé mentale	4 avril 2018 – Montréal 6 avril 2018 – Québec
Impacts des difficultés cognitives sur les habitudes de vie : modèles théoriques et applications cliniques	26 et 27 octobre 2017 – Montréal 24 et 25 novembre 2017 – Québec
Formations offertes en collaboration avec l'Université de Sherbrooke – campus de Longueuil	
Apprendre à négocier efficacement	15 et 16 février 2018
Effectuer une prise de décision partagée avec le travailleur référé pour une incapacité au travail	9 février et 16 mars 2018
Évaluer et favoriser le retour au travail des personnes absentes en raison de troubles mentaux courants	Portion en ligne + 6 décembre 2017

Assurez-vous de fournir votre adresse courriel à l'Ordre lors de votre inscription au Tableau des membres et de la mettre à jour si vous la modifiez.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour des formations sur demande, communiquez avec la secrétaire à la formation continue, Corinne Parmentier, au 514 844-5778, poste 250 ou **parmentierc@oeq.org.**

WEBINAIRES

THÈME	**TEKPHY – ÉQUILIBRE POSTURAL (FORMATION GRATUITE)**
Organisme :	Université de Montréal
Dates :	du 15 février au 31 mars 2017, en continu depuis votre ordinateur
Renseignements :	https://cours.edulib.org/courses/course-v1:UMontreal+TEKPHY1+H2017/about
THÈME	**RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU TRAVAIL : DE L'IDENTIFICATION À LA PRÉVENTION**
Organisme :	Institut national de santé publique du Québec
Dates :	du 3 avril au 8 mai 2017, depuis votre ordinateur
Renseignements :	http://www.repar.veille.qc.ca/fichier.php/119/XTH-3401-Programmation+2017+Formation+en+ligne%5B1%5D.pdf

CONGRÈS – COLLOQUES – SYMPOSIUM

THÈME	**JOURNÉE D'INSPIRATION RÉGIONALE : CONJUGUER NOS RÔLES ET RÉUNIR UNE COLLECTIVITÉ BIENVEILLANTE**
Organisme :	L'appui pour les proches aidants d'aînés
Date et lieu :	25 avril 2017 à Sherbrooke
Renseignements :	https://www.lappui.org/Regions/Estrie/Actualites-et-Activites/Actualites/2017/Inscription-a-la-Journee-regionale-d-inspiration
THÈME	**5e ÉDITION DU RASSEMBLEMENT POUR LA SANTÉ ET LE MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL**
Organisme :	Groupe entreprises en santé
Dates et lieu :	1er et 2 mai 2017 à Montréal
Renseignements :	https://www.groupeentreprisesensante.com/fr/service/le-rassemblement/
THÈME	**SOMMET INTERNATIONAL DE LA CONFIANCE DANS LES ORGANISATIONS**
Organisme :	Institut de la confiance dans les organisations (ICO)
Dates et lieu :	9 et 10 mai 2017 à Montréal
Renseignements :	http://institutdelaconfiance-sommet.org/accueil/
THÈME	**CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES MÉDECINS DU SPORT : LA MÉDECINE DU SPORT AU SOMMET**
Organisme :	Association québécoise des médecins du sport
Dates et lieu :	du 7 au 10 juin 2017 à Mont-Tremblant
Renseignements :	http://aqms.org/congres-annuel/programme/
THÈME	**COLLOQUE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INTERVENANTS EN APPROCHE SNOEZELEN (AQIAS)**
Organisme :	Association québécoise des intervenants en approche Snoezelen
Dates et lieu :	15 et 16 juin 2017 à Granby
Renseignements :	www.snoezelenqc.ca
THÈME	**CONFÉRENCE NATIONALE CANADIENNE DE RÉADAPTATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE**
Organisme :	Association canadienne des ergothérapeutes et Association for Driver rehabilitation Specialists
Dates et lieu :	12 et 13 octobre 2017 à Ottawa
Renseignements :	http://www.caot.ca/default.asp?pageid=4441
THÈME	**COLLOQUE NATIONAL EN ITINÉRANCE SOUS LE THÈME RESPONSABILITÉS COLLECTIVES ET PRATIQUES CROISÉES**
Organisme :	CREMIS du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux
Dates et lieu :	19 et 20 octobre 2017 à Montréal
Renseignements :	www.cremis.ca
THÈME	**COLLOQUE LES SOINS DE LONGUE DURÉE – 5e ÉDITION**
Organisme :	Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Dates et lieu :	15 et 16 novembre 2017 à Montréal
Renseignements :	http://iugm.qc.ca/prof-formation/colloques.html

Leika
Équipements médicaux
ISO 13485

Périmètre 500 - Fabriqué par Leika

- Bordures latérales en **mousse**
- Matelas curatif à alternance de pression
- Ajustement automatique
- Possibilité de fermer les cellules
- Supportant un poids de 425 livres

Matelas préventif - Fabriqué par Leika

Matelas fait de viscoélastique fabriqué par Leika
et permettant une réduction optimale de la pression.

Leika Équipements médicaux ISO 13485 **Essais cliniques gratuits, vente, location et réparation*** Leika Équipements médicaux ISO 13485

Équipements médicaux

Leika diversifie son offre pour le maintien à domicile.
Maintenant, trouvez TOUT chez **Leika** pour l'aide
à la vie quotidienne.

Visitez notre nouveau site web :
leika.ca

9585, rue Ignace, Local D, Brossard (QC) J4Y 2P3 • T: 450 659 1991 • T: 877 659 1991

*Certaines restrictions s'appliquent.